

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absents :

M. Gaston CHASSAIN, M. Laurent LAFAYE, Mme Nezha NAJIM, M. Matthieu PARNEIX

L'ORDRE DU JOUR EST

Accord relatif à l'établissement de nouveaux référentiels de consommation d'eau potable avec le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)

M. JANICOT Philippe, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le référentiel national des consommations domestiques d'eau potable nécessite d'être révisé pour intégrer l'évolution actuelle des pratiques des usagers et la modernisation des équipements (robinetterie, électroménager). S'il y a encore quelques années la préoccupation principale des français concernait la qualité de l'eau potable au point d'usage (présence de résidus médicamenteux ou perturbateurs endocriniens par exemple), la sécheresse historique au cours de l'année 2022 constitue un tournant dans la relation des usagers à l'eau.

Cette prise de conscience peut conduire à des changements de pratique durables et déterminants dans les volumes de production d'eau potable. Les conséquences pour les collectivités sont importantes pour adapter au mieux les mesures à court et moyen terme d'économie d'eau, sécuriser l'accès à la ressource, et anticiper/revisiter les règles de dimensionnement pour le renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable.

Le postulat d'une baisse des consommations implique aussi d'interroger l'évolution du modèle économique des services, du fait de l'impact de la réduction des consommations (et donc des recettes) sur l'équilibre économique et le pouvoir de financement / investissement des services.

Le projet de recherche DREAUP (Dynamiques de consommation et référentiels de l'Eau : des pratiques des usagers aux transformations de services) porté par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), a ainsi pour objectifs :

- d'actualiser les données de consommation d'eau par foyer, et de mettre à jour le référentiel de répartition des consommations par usage domestique, à partir d'un échantillon de 400 foyers répartis sur le territoire français,
- d'observer les éventuelles évolutions de consommation après la mise en place d'actions d'économie d'eau, et analyser les mécanismes, les leviers et les contraintes,
- d'utiliser ce nouveau référentiel pour recalibrer les formules de calcul de débit de pointe utilisées pour le dimensionnement des réseaux,
- de mesurer l'impact de la baisse de consommation sur les services,
- d'établir des scénarii de prospective de consommation et d'investissement.

Le financement du projet est basé sur :

- une part d'auto-financement des établissements et laboratoires de recherche (Centre scientifique et technique du bâtiment et Institut national de recherche pour l'agriculture, l'agronomie et l'environnement),
- des subventions de la part des agences de l'eau (demande en cours via le dispositif Inter-Agences). D'autres compléments de financements seront recherchés (Ministère de la transition écologique, Agence de la transition écologique (Ademe), Régions...).
- une part provenant des collectivités partenaires.

Les collectivités intéressées s'engagent à :

- fournir des données (anonymisées) de consommation d'eau des abonnés,
- aider à la sélection et au recrutement des foyers à instrumenter : à minima entre 5 et 10 foyers,

- participer aux ateliers techniques de formation nécessaires, y compris assistance à l'installation et à l'entretien du matériel.

La durée du projet est prévue sur 3 ans, à partir de 2024. Calculé sur la base d'une grille progressive, selon le nombre d'habitants desservis pour Limoges Métropole, le coût est estimé à 13 200 € HT sur 3 ans (donc 4 400 €/an HT).

Le projet de recherche DREAUP constitue une opportunité pour Limoges Métropole de mieux appréhender les consommations d'eau domestique et leur évolution à l'avenir, en vue d'adapter ses infrastructures à ces nouveaux enjeux de sobriété et d'anticiper leurs conséquences sur le service public de l'eau potable de demain.

Il convient donc de signer une convention avec le CSTB afin de définir les conditions et les modalités de ce partenariat.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de la participation à l'accord de consortium relatif à l'établissement de nouveaux référentiels de consommation d'eau potable avec le CSTB ;
- d'approuver la participation financière de Limoges Métropole à hauteur de 4 400 € HT/an, pour une durée de 3 ans ;
- d'autoriser le Président à signer l'accord à intervenir;
- d'autoriser le Président à signer tout document ou avenant nécessaire à la bonne exécution de ce dossier ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet au budget annexe de l'eau.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le jeudi 18 avril 2024